

Une centrale de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de salle polyvalente de Charpey



La Municipalité de Charpey a fait appel à Energie SDED pour équiper sa nouvelle salle polyvalente d'une centrale de production d'électricité photovoltaïque.

Vendredi 8 février, Christian DASSE-VINAY Maire de Charpey et le Sénateur Jean BESSON ont présenté à la presse cette

réalisation en présence du Président du Conseil Général.

Cette unité de production est à ce jour la « centrale photovoltaïque » la plus importante de la Drôme. Energie SDED finance les travaux d'un montant de 200000€ TTC (avec l'aide d'une subvention de 25% de la Région Rhône-Alpes) et percevra les recettes de la vente de l'électricité ainsi produite.

A travers ce type de projet de production d'énergie propre, Energie SDED souhaite contribuer au développement des énergies renouvelables en général et de la filière photovoltaïque en particulier, dans la Drôme.

Cette unité a un caractère exemplaire et pédagogique qui devrait contribuer à la reproductibilité de telles installations par

d'autres communes du département. D'ores et déjà, quatre autres dossiers ont été agréés par le Bureau Syndical avec les communes de Saint-Sauveur-Gouvernet, Nyons, Saint-Laurent-en-Royans ainsi qu'avec le SYTRAD. Deux autres sont prévus en 2008 ■

Données techniques

Superficie de la centrale : 200 m²
Puissance de la centrale : 22,5 kWc
Production estimée : 25 MWh/an
Intégration au bâtiment :
Les panneaux font office de tuiles et contribuent à l'étanchéité de la salle des fêtes
Emissions de CO₂ évitées : 10 T/an
(l'équivalent des émissions de CO₂ d'un véhicule diesel léger roulant 85 000 km)

Développement durable : Convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Vercors

Jean BESSON et Yves PILLET, Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Vercors ont signé vendredi 8 février sur la commune de St Laurent en Royans une convention de partenariat, en présence de nombreux élus. Les deux col-



lectivités entendent intensifier leurs échanges au profit des communes drômoises membres des deux structures.

Ce partenariat pourra porter sur la planification énergétique du territoire et sur l'organisation et le suivi des services publics (DSP, contrôle des concessionnaires...) Energie SDED propose d'accompagner des projets de production d'énergies renouvelables et des opérations expérimentales (hydroélectricité, photovoltaïque, cogénération bois...) Concernant la maîtrise de l'énergie le syndicat pourra apporter aux communes qui le souhaitent un accompagnement de type conseil en énergie. Enfin Energie SDED souhaite

s'impliquer dans les chaufferies bois et les réseaux de chaleur compte tenu des sollicitations des communes. Bien sûr avant de s'engager sur tel ou tel projet, il conviendra de valider tous les paramètres techniques et économiques.

A noter que concrètement, à ce jour, deux actions sont identifiées dans le périmètre du PNRV : l'accompagnement de la commune de Vassieux en Vercors pour la requalification de son réseau de chaleur et la candidature d'Energie SDED pour installer 70 m² de capteurs photovoltaïques sur la toiture de la mairie de Saint Laurent en Royans. ■

ENERGIE SDED, ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Energie SDED et EDF Gaz de France Distribution Drôme-Ardèche ont signé le 17 décembre 2007 le partenariat Environnement pour les trois prochaines années.

Ce partenariat entre Energie SDED et EDF est fondé sur l'article 8 du cahier des charges du contrat de concession intitulé « Intégration des ouvrages dans l'environnement ». C'est ce que dans le vocabulaire courant, nous appelons « Article 8 ». Cet article prévoit qu'EDF verse à l'autorité concédante une contribution annuelle pour le financement de travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de

la concession.

Pour mieux planifier cette action dans le temps, EDF et Energie SDED ont décidé le principe de contrats pluriannuels, en cohérence avec les accords nationaux conclus entre la FNCCR et la Direction Générale d'EDF.

Arrivant à l'issue de la première convention conclue pour la période 2004-2007, il s'agissait d'officialiser ce partenariat pour les trois prochaines années 2008 - 2010. Sur la nouvelle période de trois ans, EDF s'engage à verser une participation totale de 1 961 000€, soit en moyenne 654 000€ par an, sur la base d'un programme de

Jean Besson et Alain Fabre, Premier Vice-Président avec Michel Magnan, Directeur EDF-GDF Distribution



travaux que lui soumettra chaque année Energie SDED.

Ce partenariat contribuera ainsi à poursuivre les efforts importants pour une meilleure insertion des ouvrages électriques dans le patrimoine bâti, en articulation avec les autres financeurs : FACE et Conseil Général de la Drôme. ■

Le trimestriel d'information du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme

90%



Editorial du Président

2001-2008 : Un mandat fondateur pour relever les défis énergétiques

Le dernier Comité syndical de cette mandature s'est tenu vendredi 8 février.

Ensemble, pendant 7 ans, nous avons géré le Syndicat départemental d'Energies dans l'intérêt des communes de la Drôme et des consommateurs. Cette période aura été marquée par deux événements majeurs :

Tout d'abord, le modèle français de la distribution publique d'énergie, particulièrement stable depuis la loi fondatrice de 1906, est engagé, depuis la loi du 10 février 2000, dans une transformation radicale de ses fondements historiques.

Le sujet a fait l'objet de nombreux débats au Parlement, nous en avons beaucoup parlé lors de nos réunions. Les Syndicats départementaux d'énergie, en tant que Collectivités Organisatrices de la Distribution, occupent toujours une place importante car nous avons su, avec la FNCCR et les parlementaires Présidents de SDE de tous bords, nous attacher, loi après loi, à faire inscrire dans le dispositif législatif les contours d'un service public moderne, dans un secteur désormais largement ouvert au secteur concurrentiel.

L'acheminement de l'électricité et la fourniture d'électricité au tarif réglementé demeurent dans le champ du service public local. Les collectivités restent propriétaires des réseaux, les instruments de péréquation pour le financement des travaux, notamment le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification, sont reconnus par la loi. Les droits du

pouvoir concédant sont confortés, avec notamment la fixation d'objectifs de qualité et d'obligations de transparence à l'égard du concessionnaire.

En deuxième lieu, depuis ces toutes dernières années, les enjeux environnementaux s'inscrivent au premier rang des préoccupations des dirigeants des grandes nations, particulièrement en France.

Notre Comité syndical peut exprimer sa satisfaction d'avoir parfaitement anticipé en engageant, dès 2002, une transformation de nos statuts. Ceci nous a permis non seulement d'établir les bases fondatrices d'une politique innovante de long terme, mais aussi de procéder, d'ores et déjà, à des actions concrètes, dont nous vous présentons deux exemples dans cette lettre.

Aujourd'hui je suis fier de pouvoir dire, au nom de mes collègues du Bureau, que nous pouvons transmettre le témoin au futur Comité Syndical qui sera issu des prochaines élections municipales, avec la conviction d'avoir préparé l'avenir sur des bases solides. Enfin, je veux remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé à cet excellent travail : le personnel d'Energie SDED, les membres du Bureau, les délégués et vous tous, Maires, Adjoints et Conseillers Municipaux, qui êtes les vrais « propriétaires » du Syndicat d'Energies et qui nous avez fait confiance.

A bientôt !

Jean BESSON
Sénateur de la Drôme
Vice-Président de la Région Rhône-Alpes



Du Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme à ... ENERGIE SDED : quelques-unes des décisions marquantes de 2001 à 2007

14 mai 2001

- Installation du nouveau Comité Syndical
- Élection du Président
- Élection du Bureau
- Élection des Commissions

2002

- Lancement du chantier «Réforme des statuts»
 - Adoption d'un avant projet
 - Consultation des SIE
- Décision de principe sur la construction du nouveau siège du Syndicat à ROVALTAIN
- Adaptation du règlement «Extensions des réseaux» suite à l'entrée en vigueur de la loi SRU
 - Création du «forfait communal»
 - Important travail d'explication sur le terrain pour le Plan Voirie Réseaux (PVR)



2003

- Lancement d'Énergie SDED :
 - Nouveaux statuts : mieux répondre aux nouvelles attentes des Maires de la Drôme et leur proposer de nouveaux services
- Arrêté préfectoral en date du 16 juin 2003
 - Nouvelle politique d'image et de communication:
- Nouveau logo, site Internet, refonte de «La Lettre», création du guide pratique
- Développement de partenariats : Rhônalpénergie Environnement, ADIL, CEDER
- Création d'une Commission Éolienne et édition du «Guide de l'Éolien»



2004

- Les 40 ans du SDED
- Création de la Mission Efficacité Énergétique - Contrôle des concessions d'électricité et de gaz
- Mise en place de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) avec la Chambre de Commerce, les Chambres de Métiers et de l'Agriculture, les associations de consommateurs, l'UDAF, l'ACLVCV, la Confédération Nationale du Logement...



2005

- Inauguration du nouveau siège à Rovaltain avec un déménagement des services (en moins de 48 heures!)
- Partenariat avec le Conseil Général pour la réduction de la fracture numérique
- Implication dans le Plan Départemental de numérisation du cadastre, avec le Conseil Général (SIG)
- Intervention en faveur de la Maîtrise de la Demande en Énergie : le «Guide Pratique»



2006

- L'année du gaz !
- Schéma de Desserte Gazière
 - Signature, le 13 avril 2006 d'une convention de concession départementale, pour 30 ans : Regroupement des différents contrats des 58 communes, soit 270000 habitants concernés
 - Signature de la 1^{ère} DSP de gaz naturel en Rhône Alpes, à Hauterives et de 2 autres en propane pour 4 communes



- Ceci porte à 63 le nombre de communes bénéficiant du gaz
- Règlement concernant le raccordement des lotissements privés et immeubles aux réseaux de distribution publique
- Signature de la Convention avec France Télécom : Énergie SDED assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux

Opération «Ma planète en tête» guide grand public sur les économies d'énergie et concours de Blogs dans les écoles et collèges du département.



2007

- Contribution au «Grenelle de l'Environnement»
- Énergie SDED, médiateur : par exemple aux côtés des Nucciculteurs du Nord de la Drôme
- Réunions territoriales décentralisées (avec la participation de plus de 400 élus)
- Rattachement de la régie communale d'Érome à Énergie SDED avec signature d'une convention d'exploitation
- Guide grand public «Bien acheter son électricité et son gaz» suite à l'ouverture des marchés à tous les consommateurs.
- Adhésion à Clair' Énergie, label national de qualité contractualisé avec les fournisseurs d'énergie



important !

RENOUVELLEMENT DU COMITE SYNDICAL

Dans la perspective des prochaines élections municipales, les Maires et les Présidents de SIE vont recevoir prochainement un courrier leur expliquant les démarches à suivre pour procéder à la désignation et à la transmission des coordonnées de leurs nouveaux délégués au Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme ■

TARIFS REGLEMENTES DE VENTE

La Loi du 21 janvier 2008 a modifié le champ d'application des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz, en donnant notamment aux particuliers la possibilité de demander à leurs fournisseurs historiques le bénéfice immédiat de ces tarifs, lorsqu'ils emménagent sur un site de consommation d'électricité ou de gaz dont un précédent occupant a déjà exercé son éligibilité, ou après délai lorsqu'ils ont exercé leurs droits à l'éligibilité pour un site de consommation d'électricité uniquement.

Quelques chiffres significatifs sur 7 ans

TRAVAUX	MONTANTS	Nombre de DOSSIERS
Renforcement et extensions des réseaux	67,94 M€	2 500 dossiers
Environnement : Réseaux d'électricité et Communications électroniques	31,92 M€	400 dossiers
Eclairage public (travaux subventionnés)	20,9 M€	
Alimentation des sites isolés en photovoltaïque	0,500 M€	13 dossiers
Centrales de production photovoltaïque	Surfaces installées : 705 m ²	
Raccordées au réseau	Puissance : 80 KVC CA prév. : 48 000€/an	6 sites

PLAN D' ACTIONS ET BUDGET 2008

Lors du dernier Comité Syndical les délégués ont voté à l'unanimité le budget et le plan d'actions pour 2008 qui marque la volonté d'apporter une contribution active pour relever, avec les communes drômoises, trois défis majeurs :

- L'aménagement du territoire et le cadre de vie, en mettant à la disposition de nos concitoyens, sans discrimination territoriale, des réseaux d'énergie et de communications électroniques performants et bien insérés dans l'environnement.
- L'organisation d'un service public de distribution d'électricité et de gaz adapté aux enjeux actuels. (respect des objectifs de développement et de qualité de service aux consommateurs, médiations entre consommateurs et concessionnaires).
- Le développement durable, en impliquant les communes dans une démarche de Maîtrise de l'Énergie, bénéfique en même temps pour les finances, et à installer des équipements à vocation démonstrative, en matière de production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Voici extraits du budget, quelques chiffres qui confirment l'effort porté sur le développement du réseau public de distribution d'électricité, métier historique du Syndicat.

Extensions et renforcements de réseaux dans les communes rurales

Prévision de travaux 2008, en M€ TTC

FACE A/B et S	7,5 M€
Programme syndical	2,2 M€

Amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques (communes urbaines et communes rurales)

Prévisions pour les réseaux électriques, en M€

FACE C (communes rurales)	1,8 M€
Partenariat CG - EDF - E.SDED (communes urbaines et rurales)	2,5 M€

Prévisions pour les réseaux TELECOM

Génie civil (communes urbaines et rurales) - E. SDED - CG26	0,650 M€
Fonds de concours d'E.SDED à FT pour câblage	0,050 M€